

elle-même. Mais je suis certain qu'un jour des situations peuvent surgir entre la province de Québec et celle de l'Ontario et entre les provinces du Manitoba et de l'Ontario, au sujet de l'utilisation des eaux, aux endroits où elles traversent les frontières provinciales. Ces provinces collaborent et j'ai confiance qu'il continuera d'en être ainsi.

Dans le cas de la région maritime, il y a des rivières qui traversent les limites provinciales entre Québec et le Labrador, il y en a d'autres qui viennent du Québec et s'en vont aux États-Unis et au Nouveau-Brunswick, ce qui constitue un problème interprovincial et international.

Conséquemment, de façon générale, avec cette pression exercée par la population et tous les pressants besoins qui en découlent, il paraît évident que le temps est venu où tous les comités comme celui-ci et, j'espère, tous les comités par tout le pays, devront aborder l'étude de la question que pose le bassin du cours d'eau et aussi une étude concomitante des ressources hydrauliques de cette région.

M. SLOGAN: J'ai une question spécifique à poser au sujet de l'érosion du sol sur les bords de la rivière Rouge. Cette rivière est navigable et l'érosion du sol vient de quatre causes. D'abord, la rivière est très sinueuse; le courant y est très fort, les eaux heurtent un côté et sont ensuite rejetées de l'autre côté. Il y a aussi les inondations au printemps qui sont une cause d'érosion. Il y a la navigation, les vagues déferlant sur la rive quand les bateaux passent, ce qui cause également de l'érosion. Quant à la quatrième cause, ce sont les écluses de St. Andrews. A l'automne, quand elles sont abaissées, la différence dans le niveau de l'eau est une cause d'érosion. Il y a une foule de gens qui s'adressent à moi à ce propos, car ils ont des maisons qui sont menacées de tomber dans la rivière. Qui est responsable? Est-ce le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial?

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Je pense qu'il s'agit d'un cas de responsabilité complémentaire. La pêche ne compte pas pour grand-chose dans la rivière Rouge. Mais le gouvernement fédéral s'intéresse à la navigation; il y a aussi l'agriculture qui, le long de la rivière Rouge, a à souffrir des inondations désastreuses.

Il y a une ville du nom de Winnipeg qui se trouve sur le parcours de cette rivière. C'est là que se produisent surtout les dommages pendant les inondations.

Il est un autre argument dont vous n'avez pas parlé: la plus grande partie des eaux de crue dans cette rivière n'ont pas leur source au Canada. Il s'agit de l'un des problèmes non résolus. Dans quelle situation se trouve-t-on au juste?

Je pourrais vous citer un précédent dans cette affaire, mais je ne crois pas qu'il pourrait s'appliquer à la rivière Rouge, car le phénomène existe depuis trop longtemps. Mais pour la question de la construction des réservoirs sur le fleuve Columbia, nous espérons obtenir des États-Unis le paiement du travail de prévention des inondations en aval du fleuve. Il s'agit donc d'une affaire de collaboration entre les deux pays.

A ma connaissance, la question ne s'est pas posée encore pour la rivière Rouge. Je crois donc que la réponse à votre question est qu'il s'agit d'un cas de responsabilité complémentaire. Je crois que c'est la principale raison pour laquelle le gouvernement fédéral a accepté la même responsabilité financière en rapport avec les mesures de prévention des inondations dans le Manitoba, selon la recommandation faite dans le rapport de la Commission royale de 1956, je pense.

M. SLOGAN: Le gouvernement du Manitoba a déclaré qu'il serait très avantageux du point de vue économique de construire un barrage sur la rivière Rouge, à Emerson, mais que cela causerait des inondations dans le Minnesota et le Dakota-Nord. Je pense donc que le gouvernement fédéral a une certaine responsabilité dans cette affaire.